



PRIME SYNDICALE OUVRIERS

FGTB

Chimie

Ensemble, on est plus forts

Si vous êtes syndiqué et que vous avez travaillé en 2020, votre syndicat vous octroie une prime syndicale à partir du 26 avril 2021 de 145 €.

De quoi s'agit-il ?

- Grâce aux syndicats, les ouvriers de la chimie ont droit au maximum de la prime syndicale.
- Le montant maximal de la prime syndicale est de 145 €.
- Elle se compose de 2 parties :

110 € + 35 €

110 € - Cette partie est variable : elle dépend du nombre de mois que vous avez presté en 2020.

35 € - Cette partie est fixe : nous versons automatiquement ce montant lorsque vous avez droit à la partie variable.

Informations pratiques

- Comme affilié, vous recevez une attestation par poste.
- Vérifiez, complétez vos données et remettez l'attestation signée à votre délégué ou à votre section FGTB Chimie (exceptionnellement, cela peut également être fait par scan ou photo).
- La prime syndicale sera versée sur votre compte à partir du 26 avril 2021.

Vous voulez également bénéficier de nos services et percevoir une prime syndicale ? Devenez membre via www.fgtbchimie.be ou scannez le code QR.

